

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 065-809/19/CT

■ CT1 - Approbation de la révision de l'opération d'investissement relative à la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement sanitaire dans la perspective d'accueil des Jeux Olympiques en 2024

Avis du Conseil de Territoire

DEASV 19/17911/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 55218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

La Ville de Marseille accueillera les épreuves de voile des Jeux Olympiques de 2024. La Métropole Aix-Marseille-Provence, au titre de ses compétences, s'associe à l'ensemble des organisateurs, pour cette manifestation. L'accueil des sportifs et des spectateurs, à l'occasion de la préparation et du déroulement de cet événement, créent de nouveaux besoins en termes d'assainissement sanitaire.

Par ailleurs, la Ville de Marseille inscrit l'accueil des Jeux Olympiques dans un projet de développement pérenne des activités nautiques sur le Parc balnéaire du Prado avec notamment l'organisation annuelle de la coupe du monde de voile.

Par conséquent, la réalisation d'études et de travaux sur le réseau d'assainissement sanitaire sera nécessaire afin de garantir une collecte satisfaisante des eaux générées et de protéger la qualité des eaux littorales.

Des superstructures événementielles et définitives seront accordées au réseau d'assainissement sanitaire. La capacité d'accueil et la situation de ces installations ne sont pas connues précisément à ce jour.

Les opérations pressenties pour la protection des eaux littorales concernent, pour leur part sanitaire :

- L'équipement des avaloirs (barreaudages,...) afin de piéger les déchets entraînés par le ruissellement sur voirie ;
- L'équipement du déversoir d'eau unitaire du Prado afin de faciliter son « nettoyage » après les pluies ;
- L'optimisation des ouvrages de déversements unitaires ayant un impact sur le parc balnéaire (déversoir Brossolette et Laser, collecteur 18 Bis,...) ;
- Renforcement et sécurisation des maillages du réseau pluvial vers le réseau sanitaire pour les eaux de lavage de voirie et les ruissellements de faibles pluies.

Une modélisation de traitement des odeurs et des études complémentaires ont démontré l'intérêt d'un déploiement d'équipements de traitement des odeurs (par la création de poste d'injection de nitrate de calcium et de cuves de stockage) sur les sites stratégiques du réseau d'assainissement de Marseille, visant ainsi de réduire efficacement les odeurs (production de sulfure) sur certains points de la Ville de Marseille.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Par délibération DEA041-5261/18/CM du 13 décembre 2018, le Conseil Métropolitain a approuvé l'affectation d'une autorisation de programme pour une opération de travaux sur le réseau d'assainissement sanitaire dans la perspective des Jeux Olympiques 2024.

L'opération d'investissement 2019102300, « Réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement sanitaire dans la perspective des Jeux Olympiques en 2024 », d'un montant de 1,2 million d'euros HT inscrite au budget annexe d'assainissement enregistrée dans l'autorisation de programme n° 191110AS du programme assainissement de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1 million d'euros HT.

Cette révision porte le montant de l'opération n°2019102300 de 1,2 million d'euros HT à 2,2 millions d'euros HT.

Le Conseil de Territoire doit être saisi pour avis du projet de délibération précité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEA 041-5261/18/CM du 13 décembre 2018 concernant l'approbation de la création et de l'affectation de programme relative la réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement sanitaire dans la perspective d'accueil des Jeux Olympiques en 2024 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 juillet 2017.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire d'engager dans les meilleurs délais l'opération relative à une opération de travaux sur le réseau d'assainissement sanitaire dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 ;
- Qu'il convient de revaloriser l'autorisation de programme DEA041-5261/18/CM du 13 décembre 2018 relative à la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement sanitaire dans la perspective d'accueil des Jeux Olympiques en 2024 d'un montant passant de 1,2 Millions d'euros HT à 2,2 Millions d'euros HT ;
- Que le Conseil de territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur la révision de l'opération d'investissement pour la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement sanitaire dans la perspective d'accueil des Jeux Olympiques en 2024.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC